



Le concours

J'écris, je dis est un concours d'expression écrite et orale ouvert à tous avec une catégorie spécifique Jeune constituée des filles et des garçons de 21 ans et moins à la date de clôture de l'envoi des textes. Chacun s'exprime par écrit, à l'oral sur le thème proposé pour l'édition en cours. Il se déroule chaque année et la proposition des textes a lieu du 1 janvier au 31 juillet. Une rencontre d'ouverture a lieu en février, une rencontre de lecture des textes en mai et une rencontre de clôture en octobre. À l'occasion des rencontres, les participants font une lecture publique de leurs textes. Chaque rencontre est rythmé par des intermèdes musicaux sur des sonorités africaines.

Un jury constitué d'enseignants en lettres, de critiques littéraires, d'auteurs et d'amateurs de lecture apprécie les textes et fait une liste de sélection destinée à la publication sous forme de recueil. De même, les trois meilleurs textes du recueil publié sont récompensés lors de la rencontre de clôture en octobre. Une récompense spécifique est attribuée au meilleur texte de la catégorie Jeune.

Pour l'année **2018**, le thème du concours est le « **Courage** ». Chaque participant **envoie** son **texte** sur deux pages maximum (6000 signes), **entre le 1 janvier et le 31 juillet 2018**. Pour la liste de sélection, il est demandé d'indiquer en fin de texte ; le nom, la ville et le pays ainsi que la mention « Catégorie Jeune » si on participe dans cette catégorie.

Le texte est envoyé par e-mail à l'adresse jecrisjedis@tehameditions.com ou par courrier postal à Teham Éditions, 97, avenue du Général de Gaulle 94420 Le Plessis-Trévisé, France.

Le jury

Un jury constitué d'enseignants en lettres, de critiques littéraires, d'auteurs et d'amateurs de lecture sélectionne les textes destinés à la publication. Il s'agit de : **Guy Cétoute** (écrivain, journaliste culturel et critique littéraire), **Emmanuel Matateyou** (écrivain, critique littéraire et enseignant), **Emon-Meye Mullenda** (cusinière, amatrice de lecture), **Yoporeka Somet** (écrivain, philosophe, égyptologue et enseignant), **Ze Belinga** (écrivain, sociologue, économiste et enseignant), **Sabine Ferdinand** (enseignante et traductrice), **Mamadou Samb** (écrivain), **Seydi Sow** (écrivain et éditeur), **Gisèle Wafin Wakam** (enseignante et inspectrice pédagogique).

Nous contacter

Teham Editions

97, av. du Général De Gaulle - 94420 Le Plessis Tréville – France

Tél.: 06 67 23 68 56

Email : jecrisjedis@tehameditions.com

Site internet : www.tehameditions.com/jecrisjedis

Le règlement

Article 1

J'écris, je dis est un concours d'expression écrite et orale ouvert à tout public avec une catégorie spécifique Jeune constituée des filles et des garçons de 21 ans et moins à la date de clôture de l'envoi des textes. Il a pour but d'offrir un espace de libre expression permettant le partage des idées et des sentiments. Il est organisé par les éditions Teham.

Article 2

Le concours se déroule chaque année. La proposition des **textes** a lieu du **1 janvier** au **31 juillet**. Une rencontre d'ouverture est organisée au mois de février, une rencontre de lecture des textes au mois de mai et une rencontre de clôture en octobre.

Article 3

Chaque participant peut envoyer son **texte** sur deux pages maximum (6 000 signes), **au plus tard le 31 juillet**. Pour la liste de sélection, il est demandé d'indiquer en fin de texte ; le nom, la ville et le pays ainsi que la mention « Catégorie Jeune » si on souhaite participer dans cette catégorie.

Pour participer, envoyez votre texte par e-mail à jecrisjedis@tehameditions.com ou par courrier postal à **Teham Éditions, 97, avenue du Général de Gaulle 94420 Le Plessis-Tréville, France**.

Article 4

Un jury constitué d'enseignants en lettres, de critique littéraire, d'auteurs et d'amateurs de lecture sélectionne les textes destinés à la publication sous forme de recueil. De même, les trois meilleurs textes du recueil publié sont récompensés lors de la rencontre de clôture en octobre. Une récompense spécifique est attribuée au meilleur texte de la catégorie Jeune. Les textes non sélectionnés sont détruits. Il est demandé aux participants de conserver une copie de leurs textes.

Article 5

La délibération du jury a lieu pendant le mois d'août, et la liste des textes sélectionnés est publiée sur le site www.tehameditions.com au début du mois de septembre et le recueil de textes publié au format livre papier à la fin du mois de septembre. Les textes sélectionnés, sont lus lors de la rencontre de clôture, qui a lieu au mois d'octobre.

Article 6

Au cas où un texte a été sélectionné pour le recueil, le participant déclare le texte inédit, libre de tout droit. Il accepte de céder ses droits d'auteur à Teham Éditions, ainsi que la diffusion publique de son image (photo, vidéo, ...) dans le but de la communication autour du recueil. En contrepartie, les éditions Teham se charge de la publication et de la promotion du texte du participant dans le cadre du recueil. Il adresse à l'auteur de chaque texte sélectionné un exemplaire du recueil publié. Les sommes perçues de la vente du recueil seront allouées à la récompense des meilleurs textes et à l'organisation du concours.

Article 7

Les trois textes du recueil récompensés reçoivent une dotation pour le 1^{er}, de 100 €, pour le 2^e, de 75 €, pour le 3^e, de 50 € et le meilleur texte de la catégorie Jeune reçoit 75 €. L'organisateur se réserve le droit de modifier la liste des récompenses et leur dotation. Ne peuvent être récompensés que les textes des participants primés depuis au moins trois ans.

Article 8

En cas de problème indépendant de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours. Dans le cas de l'annulation de la rencontre de clôture, le recueil de textes sélectionnés est publié et les récompenses attribuées. Pour une annulation totale les textes reçus sont détruits.

Article 9

Le lieu de la rencontre de clôture est communiqué sur le site www.tehameditions.com, à la clôture de la réception des textes, le 31 juillet. Il peut changer d'une édition à l'autre.

Article 10

La participation au concours implique une acceptation du présent règlement.